

Recours au Règlement—M. Andre

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Je crains bien devoir encore refuser d'entendre le député sur ce rappel au Règlement, car les bills auxquels il a fait allusion ont quitté la Chambre, sont passés au Sénat qui les a adoptés et ils recevront la sanction royale ce soir . . .

M. Stevens: Non, ils ne la recevront pas . . .

Des voix: Non, non!

Mme le Président: . . . et le comité est saisi du budget principal des dépenses. Par conséquent, quand un sujet est à l'étude au comité, il ne peut faire l'objet d'un rappel au Règlement à la Chambre.

M. Andre: Madame le Président, il y a atteinte à mes privilèges de député . . .

M. Chrétien: Que dire des nôtres?

M. Stevens: Retournez en Angleterre; on vous aime en Angleterre.

M. Andre: Madame le Président, certains de vos prédécesseurs ont dit à maintes reprises, et notamment à moi-même, qu'il est trop tard pour soulever un rappel au Règlement à l'égard du budget lorsque la Chambre est saisie du bill de subsides. Vous ajoutez maintenant à cela l'affirmation absurde qu'on ne peut soulever un rappel au Règlement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Smith: Excusez-vous!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est Collenette qui a dit ça.

M. Andre: . . . lorsque le comité est saisi du budget.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. J'ai un rappel au Règlement de la part du député de Burnaby (M. Robinson). Comme nous discutons d'une question de privilège, je suppose que je peux l'entendre.

M. Robinson (Burnaby): J'invoque le Règlement, madame le Président. Il est sûrement contraire au Règlement qu'un député, sous le couvert d'une question de privilège, conteste une décision de la présidence.

Des voix: Bien parlé.

M. Robinson (Burnaby): C'est précisément ce qui se passe en l'occurrence. Madame le Président a rendu une décision. On a fait l'appel de l'ordre du jour. Selon Beauchesne . . .

Des voix: Non, on n'a pas fait l'appel de l'ordre du jour.

M. Robinson (Burnaby): Le commentaire 275 de la 5^e édition de l'ouvrage de Beauchesne stipule notamment ce qui suit:

Quand un ordre du jour a été lu, il faut qu'il soit ou traité sur-le-champ, ou renvoyé à un jour déterminé, ou rayé.

Madame le Président a rendu une décision. Il est contraire au Règlement de contester cette décision sous le couvert d'une question de privilège. Nous devons passer à l'ordre du jour

comme l'exige le commentaire 275 de l'ouvrage de Beauchesne.

M. Stevens: Question de privilège, madame le Président.

M. Cossitt: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Le budget principal des dépenses doit revenir à la Chambre le 31 mai, et le député aura tout le temps voulu pour invoquer le Règlement à ce sujet. Par conséquent, je n'entendrai pas son rappel au Règlement aujourd'hui.

M. Andre: Question de privilège, madame le Président.

M. Stevens: J'invoque le Règlement.

M. Cossitt: Règlement!

Mme le Président: Présentation des rapports des comités permanents ou spéciaux.

● (2130)

M. Andre: Madame le Président, je sais bien que ce fut une dure journée.

Des voix: Oh!

M. Andre: Je comprends l'exaspération des troupes d'en face.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. J'invite les députés à respecter les bienséances et à faire preuve de collaboration avec la présidence, et à s'abstenir de faire allusion au fait que j'ai eu une dure journée.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je me débrouille très bien, même si la journée fut longue et difficile pour moi.

M. Andre: Madame le Président, mon observation ne faisait pas allusion à Votre Honneur, mais aux gens d'en face.

J'ai écouté toute la journée, en prenant des notes. Comme madame le Président l'a dit, les crédits en question sont actuellement à l'étude . . .

Des voix: Règlement!

M. Andre: . . . au comité. Les postes en question . . .

Des voix: Règlement!

M. Andre: Je suis convaincu de pouvoir prouver . . .

Des voix: Règlement!

M. Andre: Madame le Président, si je n'ai pas la possibilité de m'expliquer, comment en arriverai-je jamais à mon rappel au Règlement?

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. J'ai dit que le député peut soulever son rappel au Règlement jusqu'au 31 mai alors que la Chambre sera de nouveau saisie de ces questions. Il en parle encore dans sa question de privilège, critiquant dans un sens ma décision. Cela, je ne puis le tolérer.